



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Commissariat de District de Luxembourg

Réf. : 220-13/7/10
221/10

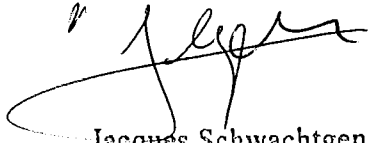
Concerne : Administration communale d'Esch-sur-Alzette



Objet : Modification du règlement - taxe concernant le stationnement
payant
Délibération du conseil communal du 15 janvier 2010

Transmis à Madame le Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette la délibération ci-annexée, dûment approuvée, avec prière de la faire publier en bonne et due forme conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et de la reproduire ensemble avec le certificat de publication, le tout en **huit** exemplaires, après quoi il en sera fait mention au Mémorial.

Luxembourg, le 22 mars 2010

Le Commissaire de district,


Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district


24 MARS 2010


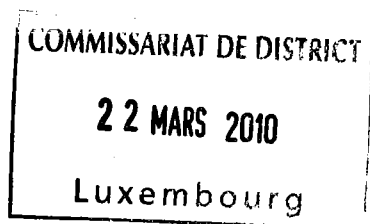
référence 4.0042 (9727)

Brm.-Transmis à Monsieur le Commissaire de district à Luxembourg pour être notifié à l'administration communale intéressée.

Je marque mon accord à la délibération du 15 janvier 2010 pour autant qu'elle y est soumise en vertu de l'article 106 de la loi communale du 13 décembre 1988.

Ladite délibération reste encore à publier en due forme et à reproduire en 7 exemplaires munis du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Mémorial.

Luxembourg, le 17 mars 2010
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région,



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.